



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
en vue du renouvellement
de l'autorisation à délivrer
des diplômes valant grade
de licence et de master



Diplôme d'Etudes En Architecture (DEEA)
Diplôme d'Etat d'Architecte (DEA)

de l'École Nationale Supérieure
d'Architecture (ENSA)
de Marne-la-Vallée

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Présentation de l'établissement

L'École nationale supérieure d'architecture de la ville et du territoire de Marne la Vallée (ENSAVT) est un établissement public rattaché au réseau des 20 écoles nationales supérieures d'architecture sous tutelle du Ministère de la culture et de la communication. Elle a été créée en 1998 à la suite de la fermeture du site de l'École d'architecture de Paris-Tolbiac et sur la base d'un nouveau projet pédagogique. Située sur le campus universitaire de la cité Descartes de Marne-la-Vallée, elle y trouve des interlocuteurs partageant ses champs d'investigation que sont la ville et les métropoles, l'environnement, les systèmes constructifs. L'ENSAVT prépare au Diplôme d'études en architecture (DEEA conférant le grade de licence), au Diplôme d'État d'architecte (DEA conférant le grade de master), et au doctorat. Elle propose également un Diplôme de spécialisation et d'approfondissement (DSA) en architecture d'architecte-urbaniste et porte deux autres projets de formation. L'école forme à l'Habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP). Sa capacité d'accueil est de 600 étudiants environ.

Présentation du diplôme d'études en architecture

Les objectifs de la formation sont définis par l'arrêté de juillet 2005. L'enseignement est structuré en six semestres conduisant à l'acquisition de 30 crédits européens chacun. Le projet de l'école s'appuie sur un texte fondateur qui envisage l'architecture comme un acte d'aménagement du territoire dans toutes ses dimensions patrimoniales, constructives, urbaines, sociales. Pour y répondre, le cursus comprend un enseignement du projet architectural (mi-temps) et une formation multidisciplinaire théorique et pratique (TD) adroitement orchestrée en quatre champs disciplinaires : le Territoire, l'Architecture, la Construction et la Représentation. Le projet d'architecture s'élabore au sein d'ateliers dont l'organisation spatiale distingue les moments dédiés à la pratique des moments qui conduisent à une évaluation critique en face à face. L'école est ouverte six jours sur sept. Les enseignements, tous obligatoires, suivent une logique de progression en partant d'acquisitions élémentaires vers une plus grande complexité qui mène naturellement l'étudiant à l'entrée en second cycle. Les stages et l'apprentissage de l'anglais sont obligatoires. L'évaluation des étudiants est un processus continu ponctué par des jurys de fin de semestre. L'étudiant prépare et soutient un rapport d'étude critique devant un jury en fin de troisième année. Le diplôme est délivré sur obtention de l'ensemble des crédits européens.

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La structure de la formation répond aux objectifs réglementaires et à ceux propres à l'école. Les compétences en termes d'aptitudes et de connaissances sont très bien énoncées à chaque niveau et le projet pédagogique permet de les atteindre. Les paliers de progression, de l'exercice au projet, visent une autonomie progressive de l'étudiant afin qu'il soit en capacité de choisir une filière thématique au septième semestre. Les cours rassemblent une vingtaine d'étudiants en moyenne. Le système de gouvernance croise les quatre champs disciplinaires et les cinq années de la scolarité. L'encadrement administratif et pédagogique est équilibré. Le choix d'enseignants communs aux deux cycles consolide leurs liens, amorce la question de la recherche et développe la politique d'ouverture qui est l'un des fondements de l'ENSAVT. L'école mène de nombreux partenariats avec les collectivités territoriales de l'est parisien, des établissements d'enseignement supérieur et des institutions culturelles. Elle est particulièrement impliquée dans ses relations avec les membres du campus de la cité Descartes dont, principalement, l'École des ponts ParisTech avec laquelle elle mène une collaboration historique et structurante dès le premier cycle.

L'ENSAVT a une bonne maîtrise de l'information envers ses candidats et les élèves. Elle mène une politique volontaire d'aide à leur réussite. L'école recrute en région parisienne, sur l'ensemble du territoire (60 %), et à l'étranger (10 %). La filière scientifique est la plus largement représentée parmi les baccalauréats d'entrée, ce qui correspond à la situation nationale. Des places sont réservées en deuxième année pour les candidats issus des BTS *Design d'espace* et *Génie urbain*. Une quarantaine d'étudiants partent en séjours Erasmus chaque année (21 écoles partenaires).

L'insertion professionnelle à l'issue du diplôme de premier cycle n'est pas un objectif pour les écoles d'architecture, néanmoins, l'ENSAVT intègre cette question dans sa réflexion avec ses partenaires pour la mise en place de passerelles et de formations. 80 % des diplômés continuent en second cycle. La politique des stages permet une bonne intégration de cette UE dans le cursus avec un accompagnement par un tuteur et une évaluation prenant en compte un rapport de stage.

Le dossier est très bien construit et clair. Il a été rédigé dans un souci de concision. Certains passages auraient mérité d'être étoffés (indicateurs, évaluations, pourcentage d'étudiants profitant de l'accessibilité aux cours du campus).

- Points forts :
 - L'organisation pédagogique est le reflet d'un projet cohérent.
 - L'ancrage sur le campus déploie les possibilités pédagogiques : accessibilité des cours, projets communs, réflexion prospective sur le développement de l'offre de formation.
 - L'implantation sur le territoire est mise à profit pour lier les enseignements à des situations réelles.
 - La politique d'aide à la réussite est complète : Programmes égalité des chances, Cordées de la réussite, tutorat, fonds d'urgence, commission de réorientation.
 - L'école a une bonne culture de la communication : niveau d'information, graphisme, stratégie éditoriale.
 - L'exposition annuelle des projets effectués en séjours Erasmus permet d'échanger sur les institutions.
 - La politique des stages intègre bien ceux-ci dans la formation.

- Point faible :
 - L'efficacité du système d'autoévaluation n'est pas probante.

Notation

- Note de la formation (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

La prochaine période pourrait permettre à l'école de vérifier sa politique d'évaluation d'une manière générale et l'efficacité de la remontée des informations en provenance des étudiants en particulier. Une analyse plus approfondie des indicateurs et flux contribuerait avantageusement à nourrir les résultats des évaluations. Les prévisions pour la prochaine période mériteraient un approfondissement des réflexions menées.

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS FOURNIS PAR L'ECOLE					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits en 1 ^{ère} année.	105	121	118	102	115
Nombre d'inscrits en 2 ^{ème} année.	76	79	98	114	105
Nombre d'inscrits en 3 ^{ème} année.	143	101	89	99	115
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de 2 ^{ème} année pour intégrer une autre formation extérieure à l'établissement.	13,1 %	10,1 %	7,1 %	6,4 %	9,5 %
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en 3 ^{ème} année venant d'une autre formation.	15,4 %	8 %	14,6 %	11 %	7,8 %
Taux de réussite en 1 ^{ère} année (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la 1 ^{ère} année).	64,7 %	67,7 %	77,1 %	73,5 %	66,9 %
Taux d'abandon en 1 ^{ère} année (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu).	11,4 %	11,6 %	7,6 %	6,8 %	5 %
Taux de réussite en 3 ans (sur la base du nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme).	72,2 %	63,34 %	68,8 %	72,6 %	69,14 %
Taux de poursuite en deuxième cycle.	83,56 %	91 %	84,1 %	87 %	77,6 %

Le taux d'abandon est calculé à partir des désistements en cours ou fin d'année hors exclusions.

Présentation du diplôme d'Etat d'architecte

La formation à la pratique architecturale se poursuit du DEEA au DEA, à partir duquel peuvent s'envisager l'inscription dans la vie professionnelle avec l'obtention éventuellement de la HMONP ou la poursuite d'études spécialisées ou le doctorat. Le cycle vise à l'autonomie de l'étudiant qui se traduit dès le choix de l'une des quatre filières proposées : Matières à penser, Théorie et projet, Habitats et énergies, Métropoles. Chaque filière est structurée autour de la pratique du projet avec l'apport d'enseignements pluridisciplinaires et de séminaires d'approfondissement. Le cursus est composé de cours obligatoires et optionnels et d'un stage de formation pratique. Il est organisé en quatre semestres (30 crédits européens chacun) ponctués par des évaluations. Il se conclut par la production d'un mémoire au neuvième semestre et d'un projet de fin d'études (PFE). Les étudiants qui ont obtenu une note supérieure à 15/20 pour leur mémoire peuvent présenter un PFE mention *Recherche* dans la perspective de poursuivre en doctorat. Un parcours de formation intitulé *Structure et architecture* propose des cours communs aux étudiants du cycle et à ceux de l'École des ponts ParisTech située sur le campus. Il donne lieu à l'attribution d'un certificat qui permet, sous condition, une prolongation des études dans l'établissement partenaire.

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'école a développé une culture du partenariat d'excellence avec de nombreux acteurs : collectivités territoriales, Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), Institut français d'urbanisme, Ergapolis, Ecole centrale, Ecole nationale supérieure de création industrielle, Strate college, Ecole Louis Lumière, Paris IV Sorbonne. Cette politique est renforcée avec les membres de son campus dont l'Institut français d'urbanisme, l'Université Paris-Est et l'Ecole d'ingénieurs de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (Esiee). Les partenariats qui profitent au cycle se concrétisent sous forme d'accès à des enseignements du campus, de réalisation de projets et workshops en commun, d'engagement à l'accueil régulier de stagiaires. Cette ouverture est portée par un corps enseignant composé d'architectes et d'ingénieurs dont la renommée nationale et internationale favorise les liens aux grands projets institutionnels (consultation du Grand Pari(s), Biennale de Venise). Les échanges internationaux des étudiants sont peu développés, bien que les filières, *Métropoles* et *Matières à penser*, organisent des workshops annuels avec des partenaires étrangers. L'école, consciente qu'elle peut accroître ses liens à l'international, est investie dans un projet de master européen (M2) *Tackling metropolitan challenges in Europe* en collaboration avec les membres du labex Futur urbain, le Polytechnico di Milano et la Hafency Universität d'Hambourg.

Rassemblée sous le nom d'« Observatoire de la condition urbaine » l'équipe de recherche est rattachée à l'école doctorale *Ville, transports, territoires* du nouveau PRES Université-Paris-Est et de l'Unité mixte de recherche *Architecture urbanisme société savoirs enseignements recherche* (UMR AUSSER). La politique d'adossement à la recherche est bonne. Elle est menée par les enseignants-chercheurs qui détectent les potentiels des étudiants au moment de l'écriture du mémoire (mention *Recherche* du diplôme).

Les étudiants sont majoritairement issus du premier cycle. Le taux de réussite au diplôme est bon. Le dossier indique que 88,9 % des diplômés trouvent un emploi dans l'année sans donner davantage de précision. Plus de 50 % des étudiants continuent leur scolarité dans un cursus spécialisé, en doctorat, ou pour obtenir une HMONP. C'est un indicateur de réussite. L'adossement aux milieux socioprofessionnels se fait aisément grâce aux trois entrées propres aux écoles d'architecture : enseignants professionnels, projets réels, stages. Le Conseil de l'enseignement détermine le projet pédagogique qui est coordonné par les responsables de filières. Les enseignements sont évalués par un double système : un panel de quinze étudiants par année, une enquête individuelle anonyme filtrée par l'enseignant concerné. À la lecture du dossier, l'efficacité du dispositif n'est pas patente.

L'option de focaliser sur les questions liées à la ville et aux territoires a pour résultat d'identifier clairement le projet pédagogique de l'école par rapport aux autres ENSA, de trouver des synergies au sein du campus, et de valoriser l'ancrage dans son territoire. Le projet pédagogique est très bien structuré avec des partis pris forts qui donnent une colonne vertébrale enchaînant avec cohérence les trois cycles. La grille de l'offre des enseignements, qui est par nature complexe pour ce type de cursus, est portée par une structuration conceptuelle dont la représentation graphique témoigne d'une partition avisée. Cette organisation s'avère évolutive et flexible.

- Points forts :
 - L'ancrage de l'école sur son territoire régional et au sein du campus se fait grâce à des passerelles bien pensées qui personnalisent l'offre pédagogique.
 - La continuité pédagogique des trois cycles est favorisée par des problématiques communes et portée par les mêmes enseignants.
 - Le diplôme peut être passé avec une mention recherche qui ouvre la possibilité de poursuivre en doctorat.
 - L'école développe une politique de soutien aux enseignants engagés dans la préparation d'une HdR (Habilitation à diriger les recherches).
 - L'adossement socioprofessionnel est consolidé par l'Association Préa'lab qui gère les relations école-entreprise (200 mises en relation depuis 2003), et le partenariat avec l'incubateur du campus.
 - La politique de communication et de diffusion est très bonne.
- Points faibles :
 - L'autoévaluation n'apparaît pas en tant qu'outil d'analyse et, plus généralement, la capacité réflexive paraît être intuitive car elle est peu argumentée alors que des données annexes font part d'une validité des démarches entreprises.
 - Le système d'évaluation des enseignements par les étudiants ne permet pas forcément de faire remonter les problèmes.

Notation

- Note de la formation (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Les projets actuels de l'ENSAVT devraient largement suffire à assurer son développement pour la période à venir. Il conviendra d'en faire une analyse objective, notamment en termes de configuration étudiante (origines, flux, bilan des acquis des doubles cursus, intégration professionnelle). Si l'école fait preuve d'une dynamique qui témoigne de ses capacités à se définir des objectifs et à s'y ajuster, en revanche elle gagnerait à développer une compétence à mesurer les résultats obtenus et à intégrer ceux-ci dans les motifs qui gouvernent ses projets. Les échanges internationaux de type Erasmus gagneraient à être développés davantage.

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS FOURNIS PAR L'ECOLE					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits en 4 ^{ème} année (y compris la formation structure et architecture).	81	90	115	122	111
Taux de réussite en 4 ^{ème} année	75,30 %	77,80 %	72,00 %	76,60 %	82,60 %
Taux d'inscrits sortant de 4 ^{ème} année	2,70 %	3,00 %	4,60 %	2,90 %	2,70 %
Taux d'abandon en 4 ^{ème} année (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu).	9,80 %	8,80 %	11,80 %	6,80 %	1,80 %
Nombre d'inscrits en 5 ^{ème} année.	105	92	90	76	81
Taux d'inscrits entrant en 5 ^{ème} année venant d'une autre formation que la 4 ^{ème} année correspondante.	-	1,20%	10,30%	3,40%	-
Taux de réussite en 5 ^{ème} année (nombre d'inscrits ayant obtenu leur diplôme).	60 %	73,90 %	75,50 %	71,00 %	93 %
Taux de poursuite d'études (doctorat, HMONP, post-diplôme etc.).	57 %	58 %	52 %	50 %	42 %

Ne sont pas comptabilisés à partir de 2010 les échanges entrants.



Observations de l'établissement

École d'**architecture**
de la **ville & des territoires** à Marne-la-Vallée

10-12, avenue Blaise-Pascal
Champs-sur-Marne
77447 Marne-la-Vallée cedex 2
tél. 33 (0)1 60 95 84 00
fax 33 (0)1 60 95 84 47
vt@marnelavallee.archi.fr
www.marnelavallee.archi.fr

Champs-sur-Marne, le 9 mai 2012

Monsieur Jean-Marc Geib

Directeur de la section des formations et des diplômes
AERES
20, rue Vivienne
75002 Paris

Objet : Observations du directeur de l'ENSAVT suite à l'évaluation en vue du renouvellement de l'autorisation à délivrer des diplômes valant grade de licence / Diplôme d'études en architecture (DEEA)

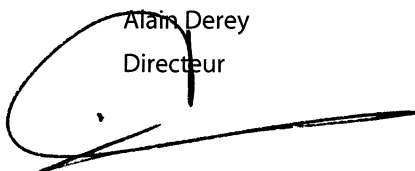
Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du rapport d'évaluation des enseignements et plus particulièrement du diplôme d'études en architecture (DEEA). Les présentations de l'établissement et du diplôme ainsi que le bilan de l'évaluation n'appellent pas de ma part de remarques particulières.

En revanche, les recommandations concernant notamment la nécessité de préciser le dispositif d'autoévaluation me confortent dans l'intérêt d'actualiser le contrat de performance de l'établissement qui me semble être l'outil le plus adapté. En effet, ce document, s'il avait été joint en annexe, aurait été de nature à apporter toutes les précisions demandées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée

Alain Derey
Directeur



École d'architecture
de la ville & des territoires

à Marne-la-Vallée

10-12, avenue Blaise-Pascal
Champs-sur-Marne
77447 Marne-la-Vallée cedex 2
tél. 33 (0)1 60 95 84 00
fax 33 (0)1 60 95 84 47
vt@marnelavallee.archi.fr
www.marnelavallee.archi.fr

Champs-sur-Marne, le 9 mai 2012

Monsieur Jean-Marc Geib

Directeur de la section des formations et des diplômés

AERES

20, rue Vivienne

75002 Paris

Objet : Observations du directeur de l'ENSAVT suite à l'évaluation en vue du renouvellement de l'autorisation à délivrer des diplômes valant grade de master / Diplôme d'État d'architecte (DEA)

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du rapport d'évaluation des enseignements et plus particulièrement du diplôme d'État d'architecte (DEA). Les présentations de l'établissement et du diplôme ainsi que le bilan de l'évaluation n'appellent pas de ma part de remarques particulières.

Comme il a été dit concernant le premier cycle, un document complémentaire comme le contrat de performance aurait été de nature à apporter des précisions sur la pertinence des démarches entreprises par l'établissement et à conforter son dispositif d'autoévaluation.

En revanche, il semble évident que concernant les évaluations des enseignements, un effort particulier de l'école doit être poursuivi. Le renforcement des relations avec les étudiants, particulièrement leur participation à l'ensemble des instances devrait permettre une meilleure coordination et un meilleur suivi de ces évaluations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée

Alain Derey
Directeur

